

FICHE MÉTIER : CHAUFFEUR VTC

TRANSPORT PARTICULIER DE PERSONNES (T3P)



DESCRIPTION

Le **Chauffeur VTC** est un professionnel du transport de personnes qui assure des déplacements personnalisés à la demande de ses clients. Contrairement aux taxis, les trajets VTC sont pré-réservés et le prix de la course est connu à l'avance. Le Chauffeur VTC offre une expérience de transport confortable, avec un service de qualité et une attention particulière au client.



MISSIONS PRINCIPALES

- **Accueillir et transporter** les clients à bord d'un véhicule confortable.
- Assurer des trajets sur mesure, **prévus à l'avance**.
- **Gérer le parcours** de manière optimale en fonction des conditions de circulation.
- Maintenir le véhicule en **parfait état** (propreté, entretiens réguliers).
- Assurer un **service client de haute qualité** : discrétion, politesse, adaptation aux besoins des passagers.



COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES

- **Sens du service client** : Capacité à offrir une expérience agréable, courtoisie, discrétion.
- **Connaissance de la région** : Bonne maîtrise de la géographie locale pour éviter les embouteillages et choisir le meilleur itinéraire.
- **Ponctualité et fiabilité** : Respect des horaires, disponibilité et réactivité face aux imprévus.
- **Conduite sécurisée** : Prise en charge sûre et agréable des clients, respect du code de la route.

CONDITIONS D'EXERCICE

- **Permis B** de plus de 3 ans valide
- **Certificat médical** de moins de 5 ans
- **Casier judiciaire B2** vierge
- **Carte professionnelle** VTC en cours de validité
- Attestation de **formation continue** tous les 5 ans

FORMATION ET ACCÈS AU MÉTIER

Pour devenir Chauffeur VTC, il faut réussir un examen évaluant les connaissances en réglementation, sécurité routière, langues et gestion. CHABAN Formations propose des parcours adaptés, en présentiel ou à distance, pour préparer cet examen.

L'attestation de réussite est délivrée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et est nécessaire pour obtenir la carte professionnelle VTC.

Pour plus d'informations et s'inscrire, visitez notre page : [Formation Chauffeur VTC](#).



FICHE MÉTIER : CHAUFFEUR VTC

TRANSPORT PARTICULIER DE PERSONNES (T3P)



MODALITÉS D'ACTIVITÉ

- **Indépendant ou salarié** : Le Chauffeur VTC peut exercer en tant qu'indépendant ou travailler pour une société de transport.
- **Horaires variables** : L'activité nécessite de la flexibilité, avec des horaires souvent irréguliers (tôt le matin, tard le soir, week-ends).
- **Véhicule conforme** : Le chauffeur doit disposer d'un véhicule répondant aux normes VTC (confort, état général)

LES REVENUS POSSIBLES

Le revenu d'un Chauffeur VTC varie en fonction de son statut, de son volume de travail, et de la demande locale :

01. Chauffeur VTC indépendant avec sa propre clientèle

Le chiffre d'affaires mensuel peut atteindre entre 3 000 € et 5 000 €, après déduction des frais (carburant, entretien du véhicule, assurances, etc.)

02. Chauffeur VTC salarié pour une société de transport

Le salaire mensuel est souvent compris entre 1 800 € et 2 200 € net, avec des avantages tels que l'entretien du véhicule pris en charge par l'employeur.

03. Chauffeur VTC indépendant avec une clientèle issue des plateformes (Uber, Bolt, etc.)

Le chiffre d'affaires mensuel se situe généralement entre 2 000 € et 3 500 €, après déduction des frais, en fonction du volume de courses et des commissions prélevées par les plateformes.

TENDANCES DU MARCHÉ : CHIFFRES CLÉS

- Stabilité dans l'emploi : 89% des chauffeurs actifs en 2021 ont poursuivi leur activité en 2022
- Attractivité croissante : 44790 inscrits à l'examen VTC en 2023
- Augmentation des revenus en 2024 :
 - course minimum : 9€
 - minimum horaire : 30€
 - minimum par km : 1€

Source : Observatoire National des T3P